

Journée internationale de soutien aux victimes de la torture : Renforcer l'interdit de la torture face au tout sécuritaire

Paris, le 26 juin 2016 : Réfugiés parqués dans des lieux de rétention aux conditions inhumaines, détenus vivant dans des prisons surpeuplées et généralement insalubres, opposants politiques et défenseurs des droits de l'homme faisant face aux menaces des gouvernements : en 2016, une forte proportion de la population mondiale est victime d'actes de torture ou de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Dans leur travail quotidien sur le terrain et auprès des mécanismes régionaux et internationaux de défense des droits de l'homme, la FIACAT et les ACAT constatent que le contexte sécuritaire favorise les violations des droits de l'homme et, plus grave encore, favorise l'acceptation et la légitimation de la torture par l'opinion publique. C'est pour cela que la FIACAT souhaite rappeler en cette Journée internationale de soutien aux victimes de la torture l'importance de veiller au respect des instruments juridiques internationaux et de les renforcer. Depuis plusieurs décennies, différents textes internationaux et régionaux interdisent de manière absolue la torture en tous temps, en tous lieux et en toutes circonstances, et appellent à lutter contre l'impunité.

Par ailleurs, de nouveaux textes internationaux et régionaux sont venus récemment renforcer l'arsenal juridique en matière de lutte contre la torture : les lignes directrices sur les conditions d'arrestation, de garde à vue et de détention provisoire en Afrique, adoptées par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) en mai 2014 ; et les *Mandela Rules*, adoptées à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2015, qui renforcent les règles minimales pour le traitement des détenus.

« Le droit est très clair : la torture ne doit jamais être utilisée, quels que soient le moment ou les circonstances, y compris pendant un conflit ou lorsque la sécurité nationale est menacée. En cette Journée internationale, nous exprimons notre solidarité avec les centaines de milliers de victimes de la torture et les membres de leur famille dans le monde entier et leur témoignons notre soutien. » (Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, juin 2016)

La FIACAT invite donc les États à :

- ratifier et mettre en œuvre les textes internationaux et régionaux prohibant la torture ;
- assurer la mise en place de mécanismes de contrôle comme le prévoit par exemple le Protocole facultatif à la Convention contre la torture (OPCAT), qui a fêté ses 10 ans le 22 juin 2016 ;
- lutter contre l'impunité et assurer un droit de réparation aux victimes d'actes de torture.

Comme chaque année, la FIACAT et les ACAT invitent les croyants du monde entier à soutenir par la prière et l'action ceux qui souffrent aux mains des bourreaux lors de la XI^{ème} **Nuit des veilleurs** (www.nuitdesveillers.com), organisée dans la nuit du 26 au 27 juin 2016.

Contact presse :

Marie Salphati : m.salphati@fiacat.org – +33 (0)1 42 80 01 60